



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 06/2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de Mme Laurence DUPONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 janvier 2026.

**Etaient présents :** Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT – M. Lionel GUADAGNO.

**Etaient représentés :**

M. Laurent THEVENOT par Mme Laurence DUPONT.  
M. Jean-Baptiste BLEHAUT par Mme Aurélie FERNANDES.  
M. Eric DERSIGNY par M. Halim YALCIN.  
M. Julien PIEDPREMIER par M. Bruno DARCILLON.  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.  
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

### **OBJET :**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RLV – Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable et assainissement sur le territoire de Riom Limagne et Volcans**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Mme Lucie PINTO, Adjointe au Maire en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) exerce à titre obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement au sens des dispositions de l'article L.1114-7 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, ainsi que la gestion d'eaux pluviales urbaines au sens des dispositions de l'article L.2226-1 du même code, sur l'intégralité du périmètre communautaire.

Par délibération n° 02/2023 en date du 02 février 2023, la Commune de Volvic a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, et notamment l'intégration à la liste des compétences obligatoires, les compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines.

L'article D.2224-3 du **Code Général des Collectivités Territoriales** prévoit que lorsque la compétence eau potable ou assainissement est transférée à un regroupement de communes, celui-ci doit transmettre le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) à ses membres, dès qu'il a été présenté à son assemblée, qui doivent à leur tour le présenter à leur assemblée délibérante au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Par délibération n° 47-01 en date du 13 novembre 2025, le Conseil communautaire a adopté le rapport joint à la présente délibération, sur le prix et la qualité des services publics 2024 d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de RLV, et ainsi, le **Conseil Municipal**, Mme Lucie PINTO entendue :

**- PREND ACTE** du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) 2024 d'eau potable et assainissement sur le territoire de Riom Limagne et Volcans.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 23.01.2026  
Publié ou notifié  
le : 26.01.2026  
  
Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Mme Laurence DUPONT  
Adjointe au Maire

